



FFvolley

COMMISSION ELECTORALE FEDERALE
PROCES-VERBAL N°1 DU 19 DECEMBRE 2022
TELEMATIQUE

SAISON 2022/2023

Présents :

Jean-Jacques DECORDE, Président

Claude DENGREVILLE, Serge CORVISIER, Michel ERINTCHEK, Sylvie PICARD

Assiste :

Sylvie PROUVÉ, Secrétaire de Direction

Les membres de la Commission Electorale Fédérale (ci-après la « CEF ») se sont réunis par voie télématique afin de procéder à la validation à posteriori des candidatures des Délégués Régionaux de la Ligue Centre Val de Loire aux Assemblées Générales de la FFvolley.

Les conditions d'éligibilité sont définies dans les statuts de la FFvolley à l'article 7.1.1 : « *Les délégués régionaux, titulaires et suppléants, doivent être majeur, avoir une licence régulièrement délivrée (validation financière et administrative) :*

- *Le jour du dépôt de la candidature dans un groupement sportif de la Ligue Régionale concernée et,*
- *Au cours de la saison sportive précédant la date du dépôt de la candidature ;*

Le mandat de délégué régional est incompatible avec celui de membre du Conseil d'Administration.

Toute personne ayant été élue « délégué régional » et membre du Conseil d'Administration sera automatiquement élue membre du Conseil d'Administration et le mandat de délégué régional sera à pourvoir. »

Conformément au Règlement Général des Licences et des GSA, les licences permettant d'être éligible sont les licences ENCADREMENT mention « DIRIGEANT » ou « EDUCATEUR SPORTIF » ou « ARBITRE » ou « SOIGNANT (donc hors licence ENCADREMENT mention « pass-bénévoles »).

Présenté au Conseil d'Administration du 11/02/2023
Date de diffusion : 09/01/2023
Auteur : Jean-Jacques DECORDE

Au 19 décembre 2022, la CEF a reçu les candidatures au mandat de délégué régional pour le territoire de la Ligue Régionale de la Ligue Centre Val de Loire.

Après vérification des conditions d'éligibilités fixées par l'article 7.1.1, les candidatures suivantes sont validées :

Pour les clubs du territoire du Centre Val de loire

Christian CHEBASSIER (Titulaire)

Laurent CHAILLOU (Suppléant)

Sabine TOP (Titulaire)

Le 16 décembre 2022, la Ligue du Centre Val de Loire nous a communiqué le procès-verbal du résultat des élections des nouveaux Délégués Régionaux :

Sabine TOP : 131 voix (Titulaire 1)

Christian CHEBASSIER 111 voix (Titulaire 2)

Laurent CHAILLOU 92 voix (Suppléant 1)

La Commission Electorale Fédérale rappelle la réglementation aux Ligues Régionales,

Conformément à l'article 6.1 du règlement intérieur de la FFvolley : « Les LRvolley sont tenues de faire parvenir à la CEF dès le lendemain de la date limite de dépôt des candidatures, la liste de candidats comportant le nom, prénom et numéro de licence.

La CEF vérifie le respect des conditions d'éligibilité et valide les candidatures. Sa décision est transmise dans les meilleurs délais aux LRvolley qui sont tenues de l'appliquer immédiatement. »

**Le Président de la CEF
Jean-Jacques DECORDE**

**La secrétaire de séance
Sylvie PROUVÉ**